

Col de l'Escrinet

07200 SAINT ETIENNE DE BOULOGNE

Tél : 04.75.87.88.20

Mail : [fdc07@fdc07.fr](mailto:fdc07@fdc07.fr)

## Assemblée générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche

samedi 13 avril 2024 - 9h

### Rapport MORAL

### Président Jacques AURANGE

Quel plaisir de voir tant de participants réunis pour le congrès de la Fédération Départementale des Chasseurs ! Cette rencontre annuelle est un témoignage de la vigueur de notre réseau "CHASSE", de notre passion dévouée et de notre engagement envers une chasse durable.

**« La chasse on sait qu'il y a débat...mais sait-on vraiment ce qu'est la chasse ? »**

Le congrès offre une opportunité unique de promouvoir les valeurs qui nous unissent. L'Assemblée Générale est diffusée en direct pour permettre aux chasseurs de se connecter et de suivre les discussions depuis leur espace adhérent.

Conformément aux statuts, le président de la Fédération dirige avec le concours du bureau de la Fédération les travaux de l'assemblée générale.

**Avant de commencer nos travaux, je vous invite à observer une minute de silence pour rendre hommage à nos membres décédés au cours de l'année ainsi qu'à leurs proches, aux anciens présidents d'ACCA et tout particulièrement Pierre SERRE, ancien administrateur. Merci.**

Nous débuterons en abordant les points statutaires internes pendant une heure, qui se conclura par un moment fort : la présentation du rapport d'activité de votre Fédération, **sous format vidéo.**

Ensuite, nous aurons le plaisir d'accueillir différents invités pour discuter de la chasse, des chasseresses et des chasseurs, de son avenir et de nos projets futurs. À cette occasion, nous présenterons une étude approfondie sur l'aspect économique, environnemental et sociétal de la chasse, mettant en lumière **que la chasse est bien plus qu'une simple pratique.**

**Nous n'avons pas à rougir de ce que nous sommes !**

Je tiens à saluer la présence parmi nous de :

Aurélien CHAUVEAU, Expert-comptable

Marc JAMON, Commissaire aux comptes

Mais aussi

Mme Christine CUER D'AULAN

Mme Emilie DUSSERE

Nous avons convié notre nouveau fournisseur d'assurance Terrassur, représenté par M. Kévin GRENOT que vous pouvez discrètement rejoindre, un à un, à l'entrée pour toutes questions d'assurabilité.

D'autres stands vous attendent à l'accueil également : l'Ardéchoise par l'intermédiaire de son directeur M. Sylvain RENAUD

Je tiens également à saluer les représentants des associations spécialisées qui travaillent en étroite collaboration avec nous dans divers domaines, tout en partageant nos valeurs et en faisant preuve d'une solidarité exemplaire.

Je souhaite exprimer mes sincères remerciements à tous les participants, représentants des ACCA, des AICA, des chasses privées, des bois de l'État, ou encore les chasseurs du département, pour leur présence nécessaire pour démontrer l'importance de cet événement. Votre engagement et votre contribution sont essentiels pour le succès de ce congrès. Je souhaite également saluer la présence des louvetiers, des estimateurs et de nos anciens collègues administrateurs ainsi que celle de toute personne non mentionnée.

Je tiens à remercier notre directeur, Fabrice Girard, ainsi que toute l'équipe de la Fédération Départementale pour leur travail exceptionnel, leurs compétences, leur dévouement au service de la chasse, jour après jour.

L'éventail des sujets est particulièrement large, que ce soit au niveau national, régional ou départemental.

La mission d'une Fédération Départementale des Chasseurs est de rassembler, coordonner et représenter l'intérêt général de la chasse.

**Il est essentiel pour moi de me projeter dans l'avenir.**

Parlons de la **Refonte des applications métiers**

En 2019, lors de l'audit informatique, la Fédération Nationale des Chasseurs a constaté que nos systèmes informatiques étaient obsolètes pour répondre efficacement aux besoins et aux exigences réglementaires en constante évolution. C'est pourquoi la FNC a entrepris un projet d'envergure visant à développer de nouveaux logiciels plus modernes, intuitifs, sécurisés, évolutifs, et mieux adaptés à nos activités.

Ce projet inclut la création d'un nouveau site dédié à la validation des permis de chasser, ainsi qu'un espace personnel pour chaque chasseur, offrant ainsi un environnement sur mesure. Cette initiative englobe l'ensemble de nos outils fédéraux, avec pour objectif de mieux gérer les données des chasseurs, les validations, et toutes les activités de nos Fédérations Départementales des Chasseurs (FDC).

Aujourd'hui, nous profitons de ces premiers outils, notamment grâce à **la validation du permis de chasser** applicable pour la saison 2024/2025. **Nous vous tiendrons informés de la procédure à venir.**

Un des aspects cruciaux de cette évolution est l'amélioration de notre application CHASSADAPT, développée par la FNC pour répondre aux exigences du ministère de l'Écologie en matière de gestion adaptative sur certaines espèces. Comme vous le savez, la connaissance des prélèvements par la chasse est une donnée fondamentale et indispensable pour la gestion et la conservation des populations de gibier.

Le nombre d'espèce d'oiseaux chassables en France est souvent pointé du doigt.

**Nous devons mieux les connaître pour défendre leur chasse.**

Une fonctionnalité révolutionnaire permet de déterminer automatiquement le sexe, l'âge d'un oiseau à partir d'une simple photo prise avec votre téléphone. Actuellement, cette fonctionnalité est opérationnelle pour 12 espèces, et de nouvelles espèces telles que la caille des blés ou la bécasse des bois ont été intégrées à ce dispositif.

**Nous devons maintenant encourager nos chasseurs à utiliser ces nouveaux outils !**

C'est une opportunité pour chaque chasseur de jouer un rôle actif dans la préservation de la chasse, de ses traditions, et de la biodiversité qui en découle. En unissant nos efforts à travers CHASSADAPT et sa technologie clé pour une gestion responsable et durable, nous devenons tous des acteurs essentiels de la conservation et de la gestion durable des espèces chassées.

Nous avons désormais à notre disposition **une base de données scientifique nationale** comprenant plus de 10 millions de données et qui va doubler voire quadrupler dès l'année prochaine. Cette nouvelle dynamique ouvre des perspectives passionnantes pour les années à venir et pour nos projets futurs. Nos techniciens auront accès à un dispositif professionnel adapté, tout comme tous les bénévoles participant à nos diverses récoltes de données et comptages.

**La demande d'installation de 2 radars « ornithologique » très performant au sein de notre région AURA, suscite l'espoir pour la chasse des migrateurs**

**Nous n'avons pas peur de la science. Nous savons que c'est par la science, par la connaissance de l'espèce au travers des données que la légitimité de la chasse sera consolidée.**

Prenons l'exemple de La Savoie : elle s'est vue attaquer sur la chasse de la marmotte, du lièvre variable et aussi sur le lièvre brun par les associations anti-chasse.

L'avenir de la chasse devant les juridictions passera par la connaissance.

C'est de cette façon aussi que la Savoie a pu sauver ces chasses à la marmotte et aux lièvres (oui ! notre Lièvre brun) grâce aux parcours de comptages réalisés par elle depuis plusieurs années.

Ce ne sont que des exemples, vous l'avez compris, pour montrer les attentes juridictionnelles et les risques auxquels nous sommes confrontés.

**J'en terminerai sur ces Nouveaux outils pour les dégâts de gibier : télédéclaration, téléexpertise**

Ces solutions modernes et efficaces visent à simplifier, accélérer et optimiser les démarches liées à la déclaration des dégâts agricoles et aux expertises, ainsi qu'à suivre l'évolution des dégâts causés par le grand gibier. Nous venons d'échanger avec les organismes professionnels agricoles sur ce sujet.

Parlons **des dégâts de Grand Gibier**

Depuis la signature des accords entre la FNC, le monde agricole et l'État, le cadre financier pour la mise en œuvre de ces accords sur 3 années a été finalisé. Celui-ci comprend les éléments suivants :

- L'élargissement de la boîte à outils pour le sanglier laissant une large place aux adaptations départementales.
- Des points visant à simplifier et clarifier la procédure d'indemnisation des dégâts
- La mise en place d'un contrat d'objectif, à la fois en termes de résultats et de moyens, ainsi que d'un suivi de cet accord.

**Ces différents points ont été présentés lors des réunions de secteurs.**

L'objectif global est de réduire de 20 à 30 % les surfaces de dégâts causés par le grand gibier au niveau national. En effet, le montant des charges, indemnisations, frais de fonctionnement et de prévention a atteint les 100 millions d'euros au niveau national.

**L'Ardèche est citée en exemple avec un niveau de dégâts encore acceptable cette année, s'élevant à moins de 150 000 €.**

Je tiens à remercier tous les chasseurs pour leur motivation, leurs engagements, leur efficacité qui permettent notamment, par une pression de chasse soutenue, de maîtriser les populations de sangliers. Toutefois, je déplore le fait que certaines équipes cessent leur effort collectif trop tôt en fin de saison, malgré une hausse effective des populations de sangliers dans certaines zones. Soyez vigilants, attentifs, réactifs car la peste porcine africaine est aux portes de la France, c'est de l'inconscience, que de penser que cette maladie ne se développe pas aux portes de nos frontières !

**Certes la chasse est avant tout un loisir et une passion mais concernant la régulation du grand gibier, elle est une mission de service public qui incombe aux chasseurs.**

La situation actuelle des dégâts est encourageante, mais reste une problématique persistante. Il est essentiel d'avoir une population de sanglier adaptée à la capacité d'accueil de notre territoire, ce qui demeure une priorité.

Pour cela, vous devez mettre en place les actions possibles présentées dans cette boîte à outils, telles que la chasse anticipée, la chasse en mars, le renforcement des mesures de protection...

Chacun, dans ses responsabilités, doit apporter une contribution significative à cet effort collectif.

Conformément à notre SDGC (Schéma Départemental de Gestion Cynégétique), à mi-parcours, nous nous engageons à évoluer dans la méthode de financement des dégâts, en introduisant une répartition modulable du calcul de la contribution territoriale de responsabilité au sein même de chaque unité de gestion. Cette évolution peut se réaliser en ajustant la dette relative aux dégâts et/ou par une identification des territoires où l'effort de chasse est insuffisant, avec une modulation pouvant atteindre 30 % ou 40 %.

Par le biais d'une convention avec l'État, une aide financière de 154 794 € pour soutenir la transition du système d'indemnisation des dégâts de grand gibier, suite à l'accord mentionné précédemment, a été attribuée au service d'indemnisation de la FDC07. Cette aide sera dégressive sur les deux prochaines années (2024 et 2025), en fonction des critères de réduction de la surface détruite. Ces critères sont basés sur l'évolution des surfaces détruites (céréales, maïs, colza, prairies) entre les récoltes 2019 à 2024.

En cas de non-atteinte de l'objectif par département, l'aide sera réduite de 80 % à 30 %.

....

Dans ce contexte financier, il est remarquable de constater que la Cour des comptes qui a diligenté un audit auprès de la FNC et d'une dizaine de fédérations départementales et régionales n'a pas constaté d'anomalie de gestion des comptes des Fédérations sur l'utilisation des fonds publics et la réalisation des missions de service public qui leur sont confiées.

Malgré les critiques émises par des associations anti-chasse visant à remettre en question ces missions de service public, notamment celles liées à la préservation de la biodiversité.

**En résumé, la Cour des comptes a enquêté pendant des mois, et au final n'a rien trouvé de répréhensible devant la loi !**

**L'Etat qui nous a fait confiance a eu raison de le faire.**

La FNC a également choisi d'utiliser cette plateforme citoyenne, à son tour, pour attirer l'attention de la Cour des comptes sur des pratiques douteuses au sein des structures de nos opposants.

Malheureusement, nos requêtes n'ont pas été retenues, alors que l'année dernière, il nous avait été certifié que notre audit avait été diligenté par la Cour des comptes parce que notre « cas » était en tête de gondole de la plateforme.

**Cette politique de traitement différencié est inacceptable et soulève des interrogations sur l'équité de la démarche de la Cour des comptes.**

Faisons confiance à notre président national, Willy SCHRAEN pour surveiller de très près ce dossier.

Comme faisons lui confiance pour proposer une liste aux élections européennes de juin prochain.

Nous sommes conscients que c'est à l'échelle européenne que nos modes de vie, nos traditions et les espèces que nous chassons sont menacées par les orientations prises par l'Europe, par ces fameuses directives !

Quelque soit votre sensibilité politique, l'essentiel est que les chasseurs se fassent valoir et se fassent entendre dans le monde qui les entoure.

Mon seul objectif : vous donner envie de voter et de faire voter, intéressez-vous à ce scrutin déterminant pour l'avenir de notre passion.

Merci à celles et ceux qui ont répondu présents aux réunions de secteurs, tenues en mars dernier, moments d'échanges importants pour notre structure.

Les retours d'expérience et les témoignages du terrain sont toujours précieux pour enrichir nos réflexions et actions. Nous avons reçu des retours très positifs sur la qualité du contenu et des présentations, faites lors de ces réunions.

Nous nous étions engagés à vous fournir des réponses aux questions des détenteurs de droit de chasse et à les partager. Nous sommes heureux de constater que cet engagement a été respecté.

....

La mise à mort volontaire de sept chiens de chasse avec une arme à feu utilisée pour la chasse du grand gibier. Aucun rescapé, tous abattus froidement, fidèles compagnons de leurs propriétaires et de leurs familles, des enfants ont perdu leurs amis chiens qu'ils adoraient. Acte inqualifiable, scandaleux d'une cruauté inouïe, d'une barbarie atroce.

Le président d'ACCA d'Arcens a souhaité nous apporter son témoignage !

La FDC 07 souhaite souligner qu'elle est partie civile dans cette affaire. Elle a reçu, tout comme les propriétaires des chiens, un soutien unanime de la part de la France entière, du Département, de la Région, ainsi que de nombreuses associations et particuliers.

Certaines associations qui défendent le bien-être animal, qui ne nous aiment pas, sont présentes. D'autres sont restées muettes.

De plus, l'auteur des faits veut se faire passer pour la victime en portant plainte contre les propriétaires des chiens. Je réaffirme tout mon soutien et ma solidarité envers les deux propriétaires mis en cause par les membres de cette communauté.

Mesdames et Messieurs les représentants de l'État, et plus particulièrement madame la Préfète !

Qu'advient-il dès septembre 2024, date d'ouverture de la prochaine saison de chasse ? Toutes les équipes dans un rayon de 30 kilomètres expriment leur inquiétude pour leurs fidèles compagnons, faut-il conseiller de ne pas s'y rendre seul, de ne pas chasser sur des territoires chassables par crainte de représailles !

**La date du report du procès sera le mardi 19 novembre 2024 au tribunal de Privas**

### **ANNONCE DES VOTES STATUTAIRES DEMATERIALISES (du samedi 13/04 - 12 h au lundi 15/04/24 - 12 h)**

Je vous rappelle la procédure pour le **VOTE EN LIGNE** qui vous a été envoyée par courrier il y a quelques jours.

Il vous suffit d'aller sur votre espace adhérent, le scrutin sera ouvert du samedi 13 avril -12 h au lundi 15 avril 2023 – 12h.

Les résultats seront publiés le lundi 15 avril en fin de journée sur votre espace adhérent.

Vous aurez donc à voter pour :

- 1 approbations

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la FDC07 du 15 avril 2023

- 4 résolutions

RESOLUTION N°1 : Approbation des comptes de l'exercice 2022/2023 et vote du quitus

RESOLUTION N°2 : Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2022/2023

RESOLUTION N°3 : Approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2024/2025

RESOLUTION N°4 : Approbation des montants des cotisations, de la participation du plan de chasse et de la méthode de calcul de la contribution territoriale pour 2024/2025

N'oubliez pas de voter, les votes sont représentatifs de vos territoires.

Les services de votre FDC sont pleinement engagés !

C'est avant tout grâce aux hommes et aux femmes qui composent notre Fédération que nous sommes forts. Leur état d'esprit permet au président que je suis de pouvoir compter sur une équipe d'élus et de salariés disponibles, volontaires, motivés et compétents, sous la direction de Fabrice Girard, notre directeur.

Je vous invite à prendre connaissance du "Rapport d'activité 2022/2023". Cette vidéo vous permettra de découvrir de manière exhaustive les activités de la Fédération ainsi que l'ensemble des projets validés par le conseil d'administration, dans l'intérêt de nos territoires et de nos adhérents pour la saison 2022/2023.

La FDC07 bénéficie d'une reconnaissance et d'un soutien indéniables. A l'heure où la chasse bashing bat son plein et que de nombreuses FDC de chasse subissent des attaques virulentes de représentants politiques anti-chasse, le conseil régional Auvergne Rhône Alpes nous accompagne et s'affiche à nos côtés dans la conduite de projets répondant aux défis de la biodiversité.

Nos parlementaires (certains chasseurs), qu'il s'agisse de sénateurs ou de députés, sont très accessibles et attentifs, échangent régulièrement avec nous sur les différents sujets chasse, qui vont être traités dans les 2 chambres. Les institutions ont toujours été à nos côtés, merci.

Le dialogue est ouvert avec la totalité de nos partenaires forestiers, éleveurs, agriculteurs et administration.

Nous aurons sans aucun doute aujourd'hui comme à chaque assemblée générale, depuis 25 années, des débats fructueux et des échanges utiles relatifs à l'avenir des espèces et de leurs habitats dans la perspective d'une chasse durable.

**La chasse durable, chasse d'avenir qui repose sur plusieurs piliers.**

Défendre la chasse

Promouvoir la biodiversité

Communiquer et soutenir le monde de la chasse

...

**Sensibiliser, former et travailler en partenariat plutôt que de contraindre** est au cœur de notre approche.

Nous y travaillons depuis toujours accompagnés et soutenus par une Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) proactive.

Les chiffres parlent pour nous : la nouvelle baisse des accidents lors de la dernière saison témoigne des efforts déployés par les chasseurs pour renforcer la sécurité. Bien que nous ne puissions jamais se satisfaire totalement tant qu'il y aura des accidents mortels (au nombre de 6 en 2022-2023 et exclusivement des chasseurs).

En effet, nous avons réussi à diviser le nombre de ces accidents par cinq en 20 ans alors qu'en même temps les tableaux de chasse ont augmenté de plus de 50 % sur la même période.

**Les Fédérations des chasseurs, chacun d'entre vous sur le terrain effectuent un travail extraordinaire.**

En Ardèche le dernier accident mortel remonte à 2013. Cette année, nous avons enregistré un seul accident léger malgré plus de 20 000 battues organisées annuellement.

Dans cette optique, nous suggérons en complément des formations déjà disponibles un service spécifique et personnalisé pour les membres chasseurs de l'association où l'incident s'est produit.

Grâce à l'aide du Conseil Départemental dans son « plan chasse », et malgré les avancées déjà réalisées, nous avons encore des efforts supplémentaires qui doivent être engagés, notamment en faisant preuve de **plus de pédagogie par de la sensibilisation, de la formation et de la communication.**

Pour cela, nous accordons une importance particulière à la formation « chasse accompagnée » et nous nous engageons à :

- Améliorer la communication autour de la formation
- Doubler le nombre de demi-journées de formation en 2024.
- Proposer des formations le vendredi et le samedi pour convenir à un plus large public.
- Augmenter la durée des formations pour garantir une meilleure acquisition des compétences.
- Il va de soi, réaliser et mettre à jour les documents de formation de manière régulière.

Cette formation est ouverte dès l'âge de 14 ans et demi, mais il est nécessaire d'avoir au moins 15 ans pour pouvoir pratiquer la chasse accompagnée sous la responsabilité d'un ou plusieurs tuteurs. À partir de cet âge, il n'y a pas de limite d'âge pour participer à la chasse accompagnée. Ce dispositif vise à permettre la découverte de la chasse, et il est tout à fait possible pour un adulte de s'y inscrire également.

**Nous souhaitons également souligner le rôle essentiel des détenteurs de permis de chasse en tant que recruteurs, afin d'encourager les jeunes et les moins jeunes à découvrir la chasse grâce à la chasse accompagnée.**

Pour ce qui concerne les autres formations, notamment **chef de battue, responsable associatif**, voici quelques points clés que nous souhaitons mettre en avant :

- Maintien des acquis et formation conseillée tous les dix ans - incitation forte de participation des membres du bureau de l'ACCA.
- Amélioration des supports et création d'un vade-mecum
- Intégration de notions de communication et de partenariat avec les acteurs extérieurs notamment avec les services de secours, etc.
- Amélioration des exercices pratiques ; des mises en situation

Pour la **Formation décennale** qui devient gratuite grâce à l'aide du Conseil Départemental, que je remercie.

- Améliorer la partie formation en ajoutant des manipulations pratiques réalisées par le formateur.
- Améliorer le maillage territorial en organisant les formations au plus près des territoires concernés

**Nous avons revu également la note de procédure des sanctions. Elle vous a été présentée aux réunions de secteurs.**

En effet, la sanction disciplinaire prévue dans les statuts et les Règlements Intérieurs des ACCA constitue indéniablement une solution pour traiter les comportements des adhérents en infraction avec la réglementation et mettant en péril la sécurité.

Cependant, il est également crucial d'aborder à l'échelle nationale, la question de la police de la chasse gérée par l'Office Français de la Biodiversité. Les syndicats de l'Etablissement public évoquent une baisse de 87% du temps consacré à la police de la chasse à l'OFB.

....

Un nouveau délai pour l'ouverture de votre compte au Système d'Information sur les Armes (SIA) a été fixé au 31 décembre 2024. Comme vous avez pu le constater dans notre rapport d'activité sur l'état d'avancement, je tiens à saluer le travail réalisé entre les services de la préfecture et les nôtres.

Une rencontre est programmée très prochainement à ce sujet. **Je vous demande de mobiliser vos chasseurs, voire de les accompagner, dans cette démarche.**

.....

**Comme je l'évoquais ce matin,**

La cour des comptes n'a pas constaté d'anomalie de gestion des comptes des Fédérations des chasseurs.

« L'Etat qui nous a fait confiance en 2019 avec la loi chasse a eu raison de le faire »

Les Fédérations des chasseurs sont de véritables « cabinets de curiosités juridiques » entre « organismes parapublics et, en même temps, établissement privés » a résumé Pierre Delvové professeur émérite de l'université de Paris Panthéon-Assas lors d'un Colloque de Lille qui s'est tenu le 22 juin 2023 – à la faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Lille.

En associant des universitaires, des magistrats, des avocats et des acteurs de l'univers cynégétique, ce colloque s'est donné pour objectif d'étudier leurs rôles, leurs moyens, ainsi que leur contribution à l'évolution des grands problèmes de droit qui traversent nos sociétés.

**Je vous invite à retrouver les contributions des intervenants au colloque organisé par la FNC et l'Université de Lille dont l'essentiel a été publié dans le N°5 de la Revue Française de Droit Administratif (RFDA).**

Le bilan aujourd'hui est largement positif. Elles demeurent garantes de la vitalité associative de la chasse française et d'une meilleure gestion en réseau de la faune sauvage et de ses habitats. Alliance originale du « public » et du « privé », les fédérations sont toujours des structures d'avant-garde, qui participent à la protection de la biodiversité.

Je proposerai très prochainement à mes collègues administrateurs un événement spécifique,  
Et pourquoi pas ! en un seul lieu, ouvert à tous ...

### **En 2025 - les 100 ans de la FDC07, ça mérite bien un évènement**

.....  
Sur de nombreux sujets importants tels que les ACCA, les chasses traditionnelles, et les espèces chassables l'année 2023, a été marqué par la force et récurrence des attaques juridiques à l'échelle nationale ainsi qu'au niveau local comme évoqué ce matin avec vous.

Le dossier ESOD a également suscité de vifs débats, notamment lors du renouvellement des classements. L'arrêté aussitôt publié, a été attaqué ! De nombreux recours en annulation et en référé ont été déposés. La justice nous a donné raison en attendant que l'affaire soit jugée sur le fond. Évidemment, parmi les contestataires, on retrouve One Voice et la LPO, toujours les mêmes, qui par dogme participent à une judiciarisation à l'extrême de la société.

Malgré les recommandations techniques détaillées pour la demande de classement ministériel de certaines espèces comme le renard, la pie, etc, le Préfet de l'époque a choisi de ne pas suivre les propositions de la CDCFS, il a introduit des conditions **restrictives novatrices** pour la destruction spécifique des espèces, notamment en interdisant le déterrage, peut-être sous l'influence des organismes de protection de la nature.  
Seuls quelques éléments ont été retenus par le ministère.

L'arrêté ministériel portant renouvellement des classements ESOD a finalement été publié le 3 août, avec un mois de retard, suivi presque immédiatement de recours en annulation et en référé. L'ASPAS a également déposé un recours en référé devant le Conseil d'État visant à annuler 97 classements ESOD, notamment pour le renard roux dans notre département.

Il est notable que l'Ardèche est souvent citée comme exemple dans ce dossier par l'ASPAS, ce qui souligne l'impact des décisions prises localement. Nous pouvons remercier notre ancien préfet, Thierry DEVIMEUX, pour son engagement dans ce dossier contre nous, ET PLUS par une nouvelle interdiction de la période complémentaire de chasse du blaireau.

La décision du Conseil d'Etat du 28 juillet 2023, a débouté l'association AVES (Agir pour le vivant et les espèces sauvages), de son recours visant à faire interdire la chasse du blaireau durant la période complémentaire que la loi prévoit !

### **Encore et toujours des Propositions de Loi contre la chasse ! la chasse le dimanche**

D'autres attaques nous seront portées, dont certaines au plus haut niveau de l'Etat et surtout de la commission Européenne. Même les outils indispensables que l'on utilise pour nos compagnons à 4 pattes, pour leur sécurité, pour leur transport sont discutés.

Un examen de compétences, un accouplement trop précoce de votre chienne ou de votre chatte pourrait vous amener devant le tribunal. Tous les risques d'exposition de votre chien à un sanglier par exemple, pourrait vous rendre pénalement responsable.

La liste de ces nouvelles normes est une liste à la Prévert ! Evidemment, plus aucun collier électrique de repérage ou de protection ne pourra être utilisé : cela va sans dire...

Etrange paradoxe, plus les chasseurs font des efforts et obtiennent des résultats en matière de sécurité, plus nos concitoyens paraissent craindre l'accident de chasse.

A ne pas en douter, nos opposants relayés par les réseaux sociaux, réalisent un remarquable travail de sape.

Nous devons communiquer sur les nombreuses règles de sécurité que nous appliquons. Nous devons cependant rester sur nos gardes, le contexte juridique est épineux et rempli d'incertitudes quant au devenir de nos chasses.

Pour y faire face unis, les chasseurs devront sans relâche expliquer ce qu'est la chasse à leurs contemporains, et en quoi sa pratique est légitime et les chasseurs respectables, quel que soit le mode de chasse qu'ils pratiquent. Nous devons impérativement poursuivre nos efforts avec nos parlementaires (députés et sénateurs) afin de les sensibiliser à la réalité de nos modes de chasse et les amener à nous soutenir dès que cela sera nécessaire.

De grâce, arrêtons les conflits internes, beaucoup trop nombreux, nous avons assez de travail pour contrecarrer et empêcher les attaques externes venant de nos adversaires.

.....

J'entends la colère des chasseurs qui en ont assez de devoir perpétuellement se justifier, face à des propos souvent fallacieux de nos adversaires qui tombent dans la caricature.

Cette exaspération devient épidermique dans le monde rural, en témoigne la récente révolte des agriculteurs à qui j'ai apporté mon entier soutien car leur combat est juste et le traitement qui leur est fait injuste.

Il ne doit plus exister en Ardèche une ACCA de chasse qui ne soit formellement connue de son équipe municipale ni de ces concitoyens.

J'en profite pour lancer un appel à tous les chasseurs et à leurs proches, **en 2026**, vous devez vous positionner **sur les listes électorales pour les municipales**. Il faut être présent à l'intérieur des conseils municipaux. Je vous le rappellerai en 2025

Vous devez participer à la vie communale de votre ville ou de votre village.

La prochaine mandature sera déterminante pour l'exercice de notre passion sur nos territoires, à l'heure où l'intolérance et le mépris menacent bel et bien nos si chères campagnes.

...

C'est à ce stade au niveau de la commune, que se prennent certaines décisions concernant la chasse. La population, les villages et les campagnes ne sont plus ce qu'ils étaient autrefois, en raison des changements de mentalité et de l'arrivée de nouveaux habitants en provenance des villes.

Le 5 décembre dernier, Willy SCHRAEN, Président de la FNC a annoncé officiellement qu'il serait tête de liste de l'Alliance Rurale dans le cadre des élections européennes du 9 juin 2024.

Depuis, du nouveau en tête de liste avec Jean LASSALLE et Willy SCHRAEN en 3<sup>ème</sup> position dans la liste.

Des questions peuvent être posées

- Le monde de la chasse se mobilisera-t-il ?
- De quelles façons les autres acteurs de la ruralité traditionnelle (pêcheurs, agriculteurs, ruraux) se mobiliseront-ils ?
- Quels seront les effets des réseaux sociaux ?

Je ne commente pas plus cette initiative car les voix et les choix politiques des chasseurs ne m'appartiennent pas.

En revanche, le poids et les décisions européennes sur notre vie en général et tout particulièrement la chasse, fait que nous devons le 9 juin aller voter, mobilisons-nous ! et mobilisez pour éviter que de nouvelles directives, normes et surréglementation nous étouffent.

.....

Sur le plan français, l'Etat vient de présenter les premiers projets de textes d'application du Plan national d'actions loup dont un nouvel arrêté « cadre » sur les tirs. A la sortie de l'hiver 2022-2023, l'estimation du nombre de loup en France est de 1104, présents dans un peu plus de 50 départements. Malgré les 200 tirs de défense autorisés en France, la progression annuelle, numérique et géographique, est de l'ordre de 20 %. Cette progression est également observée dans les mêmes proportions chez nos voisins allemands, suisses ou Belges.

La FNC déplore que la question de l'augmentation de la population de loups, de son comportement et de ses conséquences sur la faune sauvage soit ignorée dans ce Plan national. Elle a donc soumis une contribution pour enrichir ce nouveau Plan Loup.

L'augmentation démographique de la population de loups soulève également des interrogations sur une éventuelle modification de son statut au niveau international (Convention de Berne) et de l'Union européenne (directive Habitats). Les chasseurs sont des acteurs importants de la société, et nous regrettons que **le plan en question ne prenne pas en considération leur rôle potentiel à l'avenir.**

### **Il va de soi que nous ne laisserons pas nos éleveurs seuls ! FACE A CET ANIMAL**

Notre réseau chasseurs, nous tient informés de manière officielle pour certains, de manière moins systématique pour d'autres ! d'observations de grands canidés !

Nous sommes surpris par le nombre d'observations cette année lors de battues, tant au sud qu'au nord du département et particulièrement en zone méditerranéen.

Nous vous encourageons vivement à utiliser notre application Vigifaune - Observation pour nous transmettre l'information de manière plus rapide et efficace.

.....

**Grâces aux financements de la Région AuRa, l'Ecocontribution, indirectement bien d'autres partenaires, plusieurs initiatives à fort impact ont été mises en place pour promouvoir la biodiversité.**

**La gestion des anciens espaces pastoraux** constitue l'une de ces réalisations. La FDC 07 et des ACCA se sont données pour objectif de restaurer les garrigues et les milieux à vocation pastorale. Des aménagements sont proposés afin de favoriser le développement de la biodiversité en créant des milieux complexes et structurés, comprenant des buissons, des murets, des pelouses sèches, etc. Pour assurer la pérennité de ces actions, les chasseurs ont intégré le pastoralisme en collaborant avec des bergers, inscrivant ainsi ces actions dans la durée. Ces efforts sont réalisés en collaboration avec 9 ACCA et 6 éleveurs sur près 1000 ha.

Suite à l'évaluation du Comité Wildlife Estates et du Jury international, un site géré par les chasseurs avec la municipalité, a reçu pour la première fois le label Territoires de Faune Sauvage pour cinq ans, **situé à Bourg-Saint-Andéol**. La gestion de ce territoire illustre le concept de conservation par l'utilisation durable des ressources naturelles. Les chasseurs ont investi dans des projets de réouverture et d'aménagement de garrigues afin de favoriser la présence du lapin de garenne, de la perdrix rouge et du lièvre, contribuant indirectement au maintien d'un vaste cortège d'espèces telles que le lézard ocellé (qui affectionne les garennes et est soumis à un Plan National d'Action) ou l'aigle de Bonelli (qui se nourrit du lapin de garenne et est également soumis à un Plan National d'Action).

Rappelons qu'en 2018, Bourg Saint Andéol avait obtenu le premier prix des honneurs de la chasse Laurent perrier Groupama.

Le 10 janvier 2024, Nicolas Froustey, étudiant à l'Université de Toulouse, a brillamment soutenu sa thèse de doctorat qui confirme l'intérêt des aménagements cynégétiques de la FDC 07 pour la biodiversité. Ce travail conduit sur 3 territoires du sud de la France, d'un 1 à Bourg st Andéol, a montré les effets très positifs de nos actions en faveur de l'avifaune chassable mais aussi protégée.

Ce long travail d'amélioration des habitats a débuté en 2007 à Bourg st Andéol. Depuis, de nombreuses ACCA ont elles aussi structurées leur projet avec la FDC. Je ne pourrais pas tous les citer mais parmi les plus expérimentées et avec qui nous construisons des actions de grandes ampleurs, je peux retenir : l'AICA des VANS/CHAMBONAS( 2015) , l'ACCA de LAGORCE (2019), de ST MARCEL et ST MARTIN d'ARDECHE (2020)... Plus récemment mais non moins ambitieux, les ACCA de St REMEZE , LARNAS, GRAS, COUX s'engagent elles aussi dans ces projets environnementaux de reconquête de la biodiversité.

Pour ces opérations plus vertueuses les unes que les autres, plus de 15 partenaires nous accompagnent techniquement ou financièrement (Région AURA, RTE, Le département, des municipalités dont celle de BSA bien évidemment, Le conservatoire des espaces naturel, le conservatoire botanique, des établissements scolaires, ...). Maintenant, même sur des projets pastoraux où nous ne sommes pas pilote, nous sommes associés à la démarche. C'est ainsi que la COM COM d'Aubenas et la Chambre d'agriculture ont intégré les chasseurs dans la construction d'un projet pastoral sur les communes de ST PRIVAT, VESSEAUX et ST LAURENT SOUS COIRON depuis 2022.

**Plus au nord du département**, au-delà des milieux méditerranéens, d'autres actions sont conduites en adéquation avec les habitats qui façonnent nos paysages. L'ACCA de ST CYR représente à elle seule un panel assez complet de la gestion des habitats que nous pouvons développer en milieu agricole.

**Dans les années à venir**, nous souhaitons implanter plusieurs km de haie champêtre et valoriser d'autres zones humides.

Rappelons que la FDC n'est rien sans le soutien fort de ses 9 500 chasseurs. Il est important de rappeler que sur chacun de ces territoires, derrière ses actions qui montrent notre savoir-faire en faveur du petit gibier et de la biodiversité, il y a des hommes et des femmes, tous chasseurs qui déploient bénévolement une énergie sans limite pour construire ces projets. Je tiens à les remercier personnellement pour la force et le poids qu'ils donnent à la chasse Ardéchoise (ils méritent nos applaudissements) !

**Le jeudi 28 mars**, une réunion s'est tenue au siège de la Fédération Départementale des Chasseurs, réunissant les principaux acteurs locaux engagés dans la préservation de l'environnement et le développement territorial. Étaient présents Jacques AURANGE, président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche, Matthieu SALEL, 6ème vice-président du département de l'Ardèche en charge de l'agriculture, de l'environnement et du tourisme, ainsi que François ARSAC, président de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA).

L'un des sujets centraux de la réunion **portait sur l'activation de l'espace naturel sensible "Roc de Gourdon et contreforts du Coiron"** par les communautés de communes Bassin d'Aubenas, Berg & Coiron et la CAPCA en tant que structure coordinatrice. Désormais, **votre fédération** est chargée de l'animation de ce site ENS remarquable pour son caractère géologique exceptionnel, ses paysages bocagers atypiques en Ardèche, ainsi que sa faune et flore associée.

Un espace naturel sensible est un site reconnu pour son intérêt biologique, géographique ou paysager. Cette initiative constitue un formidable outil pour la préservation des paysages, des milieux naturels et de la biodiversité, ainsi que pour la valorisation de notre patrimoine local.

Cette réunion a permis de renforcer la collaboration entre les différents acteurs locaux, notamment les trois communautés de communes proches du siège de votre FDC, ainsi que tous les maires et élus de cette zone.

Nous restons engagés dans l'éducation à l'environnement et au développement durable, comme en témoigne notre participation à l'opération nationale Hirondelles et Biodiversité. Cette initiative vise à recenser les colonies d'hirondelles en Ardèche tout en favorisant leur nidification et en sensibilisant le public à leur statut d'espèce menacée.

Par ailleurs, je souhaite revenir sur l'opération participative et citoyenne de nettoyage de la nature, "J'aime la Nature Propre" (JLNP). Lancée par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), cette opération s'est déroulée simultanément dans toute la France du 15 au 17 mars 2024. Elle est cofinancée en partie par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) via le dispositif d'écocontribution.

Cette année, plus de 92 Fédérations ont participé à l'opération avec plus de 3 200 lieux de ramassage. Elles ont rassemblé au total plus de 140 000 participants, dont 40 000 enfants. Plus de 16 000 m3 de déchets ont été ramassés.

Au-delà de son objectif environnemental et pédagogique, « J'aime la Nature Propre » a également vocation à favoriser les échanges entre les usagers de la nature.

**Les Ardéchois ont répondu présents avec fierté :**

- 1074 participants au total (789 adultes + 285 enfants)
- 31 communes impliquées
- Environ 300 m3 de déchets collectés, soit environ 26 tonnes

Cette opération écocitoyenne, basée sur le volontariat, est exceptionnelle ! Je suis fier de voir tous les usagers de la nature – randonneurs, cyclotouristes, vététistes, cavaliers, pêcheurs, escaladeurs – œuvrer ensemble pour la nature. **Le rendez-vous est pris pour l'année prochaine !**

.....

Je me félicite des nouveaux partenariats que la fédération vient de signer avec deux associations qui ont vocation à faire rayonner notre département, tout en associant un côté sport loisir de nature.

Je veux citer le trail de la chaussée des géants, qui réunira des centaines de sportifs autour de THUEYTS le 1<sup>er</sup> juin, et l'Ardéchoise, course cycliste que vous connaissez tous qui aura lieu cette année du 12 au 15 juin.

La FDC sera présente sur ces évènements par la tenue d'un stand. Nous apporterons ainsi des informations sur le respect que mérite notre territoire vis-à-vis de toutes nos activités de loisir dans la nature.

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche (FDC 07) et le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ardèche (GDS 07), représenté par son président Michaël RICHARD, se sont rencontrés le lundi 20 janvier 2024 au col de l'Escrinet pour la signature d'une convention de partenariat.

En effet, notre département terre d'élevage mais aussi concerné par une faune sauvage riches et diversifiée, doivent nous inciter à une vigilance accrue quant à la circulation des maladies entre la faune sauvage et la faune domestique qui cohabite sur des espaces communs. A l'heure où le sanitaire de nos élevages est directement lié à la santé humaine et à l'environnement, la faune sauvage peut rapidement devenir le bouc émissaire idéal. La place de la FDC dans la surveillance sanitaire de la Faune sauvage, forte de ses 10 000 chasseurs sentinelles et le contact de proximité du GDS avec les éleveurs ardéchois, nous incitent à développer un rapprochement indispensable entre nos 2 structures.

Nous sommes également engagés dans différentes études sur la maladie d'Aujeszky afin de protéger nos chiens, en collectant des échantillons sanguins chez le sanglier, ainsi que sur les zoonoses telles que l'échinococcose alvéolaire en collaboration avec l'ANSES. De plus, dans le nord du département, nous prélevons du sang sur le chevreuil afin de mieux comprendre la baisse des effectifs.

Les chasseurs, les ruraux, nous avons la fierté d'être un maillon clé des écosystèmes. La passion, le partage, la convivialité, la transmission, sont autant d'arguments qui font mouche chez la jeune génération face à une société virtuelle qui ne répond plus à leurs attentes.

On constate une accélération du temps et de multiples sollicitations. Je me réjouis d'avoir une fédération en ordre de marche, qui travaille sur les sujets avec professionnalisme et détermination.

Sachez que l'ambition de la FDC07 est de vous accompagner au quotidien, en vous apportant plus de services et de défendre la chasse sous toutes ses formes et de toutes ses forces.

Nous ne ménages pas notre peine pour la Chasse Ardéchoise, pour la faire connaître, la faire briller et la défendre.

Alors mes amis, ce n'est pas le moment de baisser les bras et de renoncer à ce que nous sommes, à ces valeurs que nous portons fièrement.

Restons unis.

Je remercie mes amis administrateurs, bénévoles ainsi que l'ensemble des salariés pour le travail réalisé.

**Et pour conclure**, merci à vous tous pour votre présence et merci à-tous ceux qui nous écoutent, pour l'amitié, le soutien sans faille et la confiance que vous me témoignez.

Je vous remercie de votre attention

Vive l'Ardèche

Vive la ruralité

Vive la chasse